Tourisme et loisirs:

- un centre équestre
- une pension de chevaux

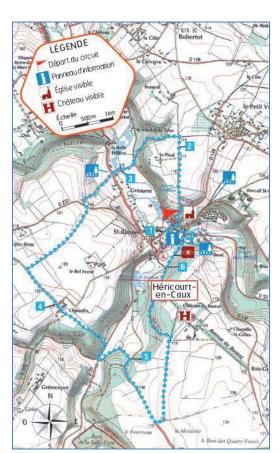
En matière d'hébergement touristiques, cinq gîtes de 2 à 4 couchages et un hôtel de 14 couchages sont présents sur la commune.

Plusieurs circuits de randonnée dont un chemin de Grande Randonnée (GR211) passe sur le territoire.

Un circuit de découverte du patrimoine a été créé par la Communauté de Commune (compétente en matière de tourisme) suite à l'étude concernant le potentiel touristique de la commune et de la vallée de la Durdent. Il s'agit du circuit « Aux sources de la Durdent » d'une longueur de 2 kilomètres passant dans le bourg et sur le chemin des sources. La balade vise à faire découvrir le patrimoine architectural du village mais aussi le patrimoine naturel lié à la Durdent et à ses sources. Le départ se réalise sur le parking de la salle des fêtes, place Roncaro, près du stade de football.



Un autre circuit de randonnée d'une longueur de 9 kilomètres qui reprend en partie le premier, « Aux Sources de la Durdent », sillonne à l'intérieur et autour du bourg pour découvrir le chemin de la Durdent et les nombreux panoramas sur la vallée.





ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement est l'occasion de présenter les différentes caractéristiques du territoire de la commune en termes d'enjeux environnementaux et d'analyser les perspectives d'évolution, en hiérarchisant les zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet qui s'exprimera dans l'ensemble du plan local d'urbanisme.

1 Environnement physique

1.1 Le relief et l'hydrographie

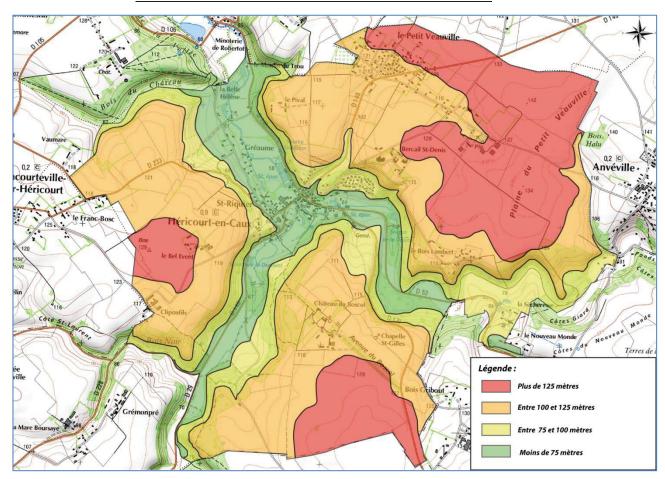
L'altitude de la commune culmine à plus de 142 m sur le plateau du hameau du Petit Veauville. Le point le plus bas, environ 55 m d'altitude, est situé à l'aval de la vallée de la Durdent.

HERICOURT EN CAUX, du fait de sa topographie, est très sensible aux ruissellements qui se dirigent et se concentrent vers la vallée de la Durdent qui constitue le réseau hydrographique de la commune.

Plusieurs sources sont présentes sur le territoire :

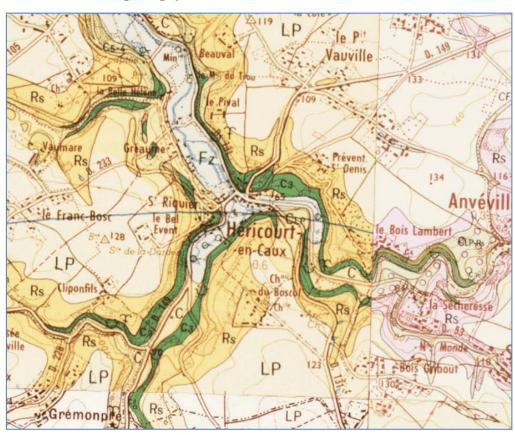
- √ la source du Vert Buisson;
- √ la Source du Cour St-Martin;
- √ la Source de la Durdent;
- √ la source de la Valette;
- √ la source Saint Melon.

Courbe de relief IGN sur la commune d'Héricourt en Caux



1.2 La géologie

La Haute-Normandie appartient au Bassin Parisien, vaste plateau crayeux formé au cours du Crétacé Supérieur, à la fin de l'ère secondaire, époque où la région était recouverte par une mer peu profonde, dans laquelle se sont déposées des quantités importantes de micro-organismes calcaires, dont l'accumulation a donné naissance à une roche sédimentaire calcaire, tendre et friable : la craie.



Carte géologique d'Héricourt en Caux (Source : BRGM,)

Le territoire de la commune est composé de terrains crétacés crayeux formant le substratum du plateau largement entaillé par la vallée.

On distingue:

- ✓ le turonien, craie marneuse sans silex, se terminant par un niveau à silex abondant, peu perméable, et affleurant en fond de vallée.
- ✓ le sénonien, craie à silex brun, de 75 à 100 m d'épaisseur dont le niveau supérieur est en contact avec l'argile à silex.
- ✓ le limon des plateaux.
- ✓ Les fonds de vallées sont occupés par des alluvions caillouteuses de silex et colluvions.

Les limons des plateaux (LP): On appelle ainsi traditionnellement des limons d'origine éolienne, c'est-à-dire des loess, plus ou moins modifiés par une longue évolution pédologique, qui forment une couverture presque continue à la surface des plateaux. Ils recouvrent le sommet des versants surtout lorsqu'ils sont exposés à l'Est. Les particules siliceuses très fines qui les composent ont été transportées par les vents qui balayaient le plateau aride et froid au début du Quaternaire. Ils ne sont pas calcaires. Leur épaisseur est généralement de l'ordre de 2 m (4 m à la Croix Bigot, au sud

de Fécamp: 10 m à Vicquetuit, au NE de Grainville-la-Teinturière). Elle est faible ou nulle en bordure de la falaise.

La carrière de Vicquetuit montre la coupe suivante de haut en bas :

- 4,5 m de limon lité de teinte brune à beige : c'est un limon caractéristique avec jusqu'à 99% des particules comprises entre 0,015 et 0,08 mm, et de rares grains de sable
- 1,5 m de limon massif, rougeâtre à la partie supérieure et à calloutis épars : la proportion des éléments sableux et grossiers atteint 10%, celle des argiles 2 à 3%.
- 4 m de limon brun devenant rougeâtre vers le bas et de plus en plus argileux et sableux.

La composition des argiles est à peu près constante : 1/3 kaolinite, 1/3 montmorillonite, 1/3 illite.

Les rares grains de minéraux lourds sont en majorité de latourmaline et du zircon accompagnés de staurotide et de disthène. Les grains sont éolisés. Nature et morphoscopie les rapprochent de leurs homologues des sables tertiaires.

<u>Alluvions récentes (Fz)</u>: Elles occupent le fond des vallées arrosées par les cours d'eau: vallée de la rivière Valmont et de son affluent le ruisseau de Ganzeville, vallée de la Durdent. Elles portent des prairies tourbeuses recouvrant des galets, des limons noirâtres ou brunâtres associées à des silex roulés.

Quelques sondages de reconnaissance montrent que dans la partie aval des vallées leur épaisseur est d'environ 8 m. Dans le port de Fécamp elle atteint 10 m: on trouve, en disposition vraisemblablement lenticulaire, des limons gris ou noirs à galets dispersés recouvrant des limons à graviers ou des sables à passées tourbeuses et, au contact du substratum, des galets de silex. Près de Veulettes-sur-Mer, à l'embouchure de la Durdent, sous 6 à 11 m de galets accompagnés de passées sableuses, il y a des sables et limons en lentilles (3 à 5 m), de la tourbe (4,40 m), des vases sableuses et argileuses (1,50 m). Autour de Cany-Barville, sous des limons tourbeux à débris de silex (1 m)se trouvent des galets, graviers, sables grossiers avec des lentilles de tourbe et de vase (2,50 m).

Formation à silex (Rs): Produit de décalcification de la craie, c'est un mélange de silex plus ou moins entiers parfois recouverts d'une patine noirâtre, de limons et d'argiles généralement rouges. Mais, il existe des veines ou de petites poche d'argiles blanches, grises ou roses, le plus souvent sableuses, des passées diffuses et de grandes poches de sable, des grès et des conglomérats.

Cette formation est présente partout sous les limons des plateaux, remplissant les anfractuosités karstiques de la craie; par là même, son épaisseur est très variable: par exemple, 15 m à Ouainville, 15 m en moyenne à Ramponneau, au sud de Fécamp, 12 m à la distillerie de Criquetot-le-Mauconduit, 27 m à la distillerie de Thiétreville. Elle est moins épaisse vers Saint-Valéry-en-Caux et manque au sommet de la falaise entre la pointe du Trou-au-Vin et la pointe des Cinq Trous. A l'Est de Saint-Valéry-en-Caux, elle est absente sous l'Eocène et à proximité des gisements de cet âge (feuille Dieppe-Ouest). Elle est fréquemment solifluée sur les pentes et au bas des versants. Formation imperméable, impropre à la culture, elle porte presque toujours des bois et des taillis.

A Fécamp, dans les fouilles des chantiers de construction des immeubles du quartier de Ramponneau, l'argile rouge est composée pour moitié de kaolinite sous forme de métahalloysite et d'une association interstratifiée d'illite et de montmorillonite, tandis que les argiles bariolées, probablement d'âge tertiaire, sont composées soit de kaolinite en totalité, soit d'illite et de montmorillonite en quantités égales, soit uniquement de montmorillonite.

<u>Turonien (C3)</u>: Représenté par une craie marneuse souvent sans silex, il constitue la base de la falaise et le platier depuis le cap Fagnet jusqu'à Elétot. Bien visible dans de nombreuses carrières de la vallée du ruisseau de Ganzeville et dans la vallée de la rivière de Valmont, il s'ennoie à quelque distance à l'Ouest de cette localité et ne réapparait que vers le SE, autour d'Héricourt en Caux.

La coupe de la falaise au cap Fagnet et aux escaliers du val de la Mer et du val d'Ausson montre, de haut vers le bas :

- Une craie blanche, légèrement argileuse, parcourue d'un lacis grisâtre devenant très serré à la base des bancs. Ceux-ci ont de 0,70 m à 1 m d'épaisseur; ils sont souvent séparés par des niveaux marneux gris très tendres qui tranchent sur la face supérieure de ces bancs fréquemment durcie, noduleuse, d'aspect caverneux, tigré. Les silex sont rares, généralement noirs et à cortex gris; leurs formes sont très contournées ou bien ce sont de simples billes: ils sont disposés en cordons disonctinues, mais l'on remarque des rubans siliceux noirs épais de 1 à 10 cm. Vers le bas, les faces supérieures durcies des bancs sont de plus en plus caractérisées par des croûtes ferrugineuses, des nodules de marcassite, de la glauconie; ils sont parfois jalonnés de sources. Epaisseur: 6 à 8 m.
- Plus bas, les silex disparaissent. La craie devient légèrement glauconieuse et riche en débris de tests divers (3m). enfin réapparaissent des bancs à faces supérieures noduleuses jaunâtres et dont la base est tendre, marneuse, grisâtre (3m).
- Dans les vallées, la succession semble identique: la partie supérieure est peut-être plus riche en silex que sur la côte, mais ils sont souvent disséminés ou répartis en cordons bien individualisés assez espacés. Ils sont en forme de billes ou en rognons parfois très petits et extrêmement biscornus.

Colluvions d'origine mixte ou indifférenciée (C): accumulation sur les versants ou à leur pied et au fond des vallées sèches, de produits colluviaux provenant en proportions variables des limons des plateaux et de la formation à silex. Il s'agit de limons plus ou moins argileux enrobant des silex entiers ou éclatés. Les conditions d'affleurement ne permettent généralement pas d'apprécier leur épaisseur. Ces colluvions se relient insensiblement aux alluvions récentes, d'une part aux limons des plateaux et à la formation à silex dont ils dérivent, d'autre part. aussi, les contours de cette formation sont-ils approximatifs et souvent tracés en fonction de la topographie et de la morphologie.

<u>Sénonien inférieur (C5-4)</u>: Le sénonien est l'étage le plus largement représenté sur la feuille. Il correspond à une imposante série de craie à silex dont la subdivision en sous-étages santonien et coniacien serait hasardeuse dans l'état actuel des connaissances.

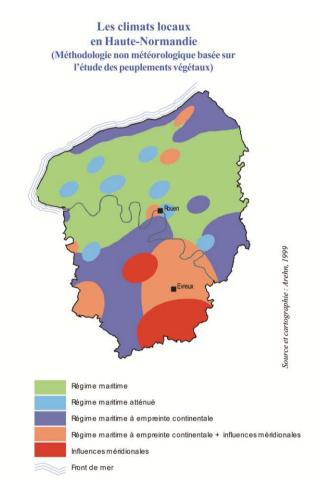
En effet, contrairement à ce que l'on observe vers Dieppe, ou mieux encore vers le centre du bassin, la microfaune benthique et pélagique est rare, très peu diversifiée et perdue dans une masse de débris de Bryozoaires ou d'Echinides. Son intérêt stratigraphique est médiocre.

La faune d'Echinides, relativement abondante, n'a pas encore fait l'objet d'une étude d'ensemble à Fécamp. Il n'y a pas non plus de monographie locale des Brachiopodes. Enfin, les caractères pétrographiques de la craie, la forme, la couleur et la disposition des silex variant latéralement, les ensembles lithologiques que l'on peut être amené à déduire des observations sur la côte sont difficiles à reconnaître à l'intérieur des terres sur des affleurements réduits et n'ont qu'une valeur très locale.

1.3 Le climat

Sur le plan climatique, la Haute-Normandie se trouve au carrefour de trois influences majeures :

- Une influence maritime qui se manifeste surtout sur le pays de Caux et le nordouest de l'Eure par un climat doux et humide, avec des hivers modérément froids et des étés tempérés par la brise marine.
- Une influence continentale au nord-est de la Seine-Maritime et, de manière inattendue, sur une frange littorale qui va du Tréport à Fécamp. On la retrouve aux confins du pays de Bray, dans le Vexin et le sud-ouest de l'Eure, notamment en pays d'Ouche. L'amplitude thermique y est plus importante qu'ailleurs : hivers plus froids, étés plus chauds.
- Une influence méridionale qui remonte du sud-est de l'Eure jusqu'aux portes de Rouen.

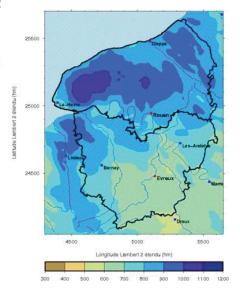


Située à moins de 40 km de la MANCHE, HERICOURT EN CAUX bénéficie d'un climat océanique tempéré qui se caractérise par un climat doux et humide, avec des hivers modérément froids et des étés tempérés par la brise.

1.3.1 Indicateur de précipitations (source : météo-france)

Les hauteurs de précipitations sur la région ne sont pas homogènes. On distingue deux zones principales :

- La Seine Maritime est la zone la plus arrosée avec des cumuls de précipitations pouvant atteindre 1100 mm à l'ouest du Pays de Caux. Les cumuls dans ce département sont généralement compris entre 900 et 1000 mm.
- L'Eure connaît des précipitations comparativement plus faibles de l'ordre de 600 à 800 mm avec des maxima au nord-ouest du Pays d'Auge, on observe un gradient nord/sud assez marqué.



Cumul annuel de précipitations [1971-2000] en mm

La répartition spatiale du cumul de précipitations en hiver est quasi identique à la répartition de ce paramètre à l'échelle annuelle. On retrouve les mêmes structures (maxima vers 650 mm sur le Pays de Caux et minima vers 250 mm dans le sud-est de l'Eure).

En été, les valeurs sont plus faibles variant de 250 à 450 mm. En Seine-Maritime les cumuls vont de 350 à 450 mm avec des maxima localisés au Nord et des minima situés le long de la Seine (région rouennaise et à l'est du Roumois).

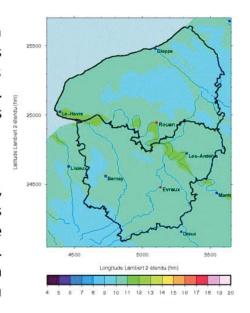
HERICOURT EN CAUX reçoit en moyenne annuelle environ 900 à 1100 mm d'eau. La carte annexée montre que la majeure partie de la SEINE MARITIME reçoit plus de 800 mm d'eau par an avec un maximum sur le Pays de Caux.

1.3.2 Indicateur températures (source: météo-France)

Les températures moyennes à l'échelle annuelle sur la région Haute-Normandie s'échelonnent de 8°C à 12°C. Les températures les plus élevées sont situées vers l'embouchure du Havre et le long du fleuve de la Seine. Des températures plus basses (de 8 à 9°C) sont présentes sur le centre du département de la Seine Maritime.

Température moyenne annuelle [1971-2000] en °C

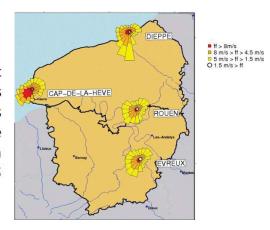
En hiver, les températures moyennes en Haute Normandie, s'échelonnent de 3 à 6°C avec des minima localisées dans l'Eure au sud du plateau de Saint André et au sud de Neubourg, ainsi que sur le nord-est de la Seine-Maritime. Les températures plus douces sont localisées vers la région havraise, dans le nord du Pays D'Auge et sur les côtes du Pays de Caux jusqu'à Dieppe.



La température moyenne sur Héricourt en Caux atteint 9/11°C.

1.3.3 Les Vents

Un secteur d'une rose des vents indique la fréquence du vent venant de la direction pointée. Plus le secteur est allongé, plus le vent souffle de cette direction. De plus, une rose des vents donne les indications de direction en fonction de classes de vitesse (vent faible, modéré ou fort) On ne s'intéresse pas à la direction des vents les plus faibles ou nuls (< 1,5 m/s, soit 5 km/h).



Rose des vents moyens à 10m [1981-2000]

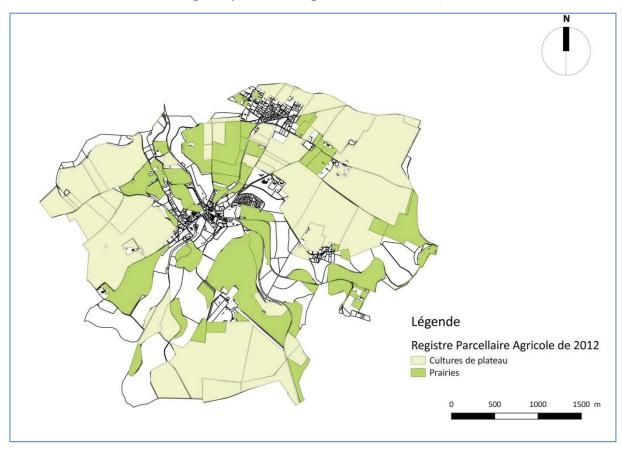
La rose des vents sur les 4 villes de la région Haute-Normandie indiquent que la direction principale des vents est de secteur sud-ouest. On remarque une proportion conséquente de vents forts (> 8m/s, soit 30 km/h) au Cap-de-la-Hève, également de secteur sud-ouest. La représentativité de ces observations est à relativiser à cause de l'emplacement du capteur (falaise).

Sur Héricourt en Caux, les vents dominants sont orientés sud/sud-ouest.

2 Milieux naturels

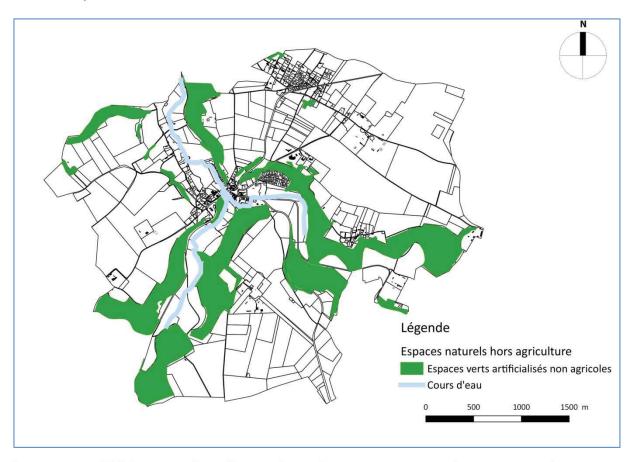
2.1 Les espaces agricoles

Registre parcellaire agricole en 2012 (ASP)



En 2012 les espaces agricoles représentaient plus de 712 hectares soit 66% de la surface communale. Les cultures de plateau représentent 67,4% de la surface agricole soit un peu plus de 480 hectares. Ces espaces se situent le plus souvent en deuxième couronne par rapport au centre gour et aux hameaux. La première couronne des espaces bâtis est occupés par des prairies, qui s'étendent sur une surface de 232 hectares .

2.2 Les espaces naturels



La commune d'Héricourt en Caux dispose de nombreux espaces naturels notamment des espaces boisés le long des vallées. Par ailleurs les cours d'eau, la Durdent et la Valette. L'ensemble de ces espaces font l'objet de classements ou protections spécifiques.

2.3 La prise en compte des continuités écologiques

2.3.1 <u>Les principes d'un réseau écologique (Source : comité opérationnel « Trame verte et bleue »)</u>

Un réseau écologique constitue un maillage d'espaces ou de milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et de leur diversité ainsi qu'aux cycles de vie des diverses espèces de faune et de flore sauvages et cela, afin de garantir leurs capacités de libre évolution.

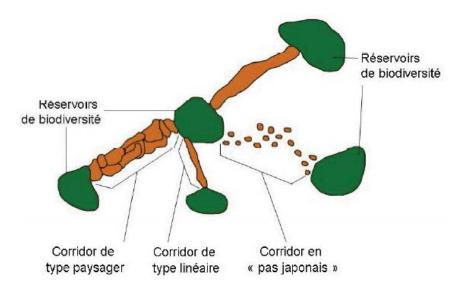
Pour une population donnée, le territoire utilisé comporte des zones vitales où les individus réalisent la plupart de leur cycle de vie (station floristique, site de reproduction, d'alimentation, de repos, d'hibernation...). Ces zones vitales peuvent être proches ou éloignées.

Pour les amphibiens, les mares de pontes sont éloignées de quelques centaines de mètres des sites d'hivernage. Pour les canards hivernants, les sites d'alimentation peuvent se trouver à plus d'une dizaine de kilomètres des sites de repos.

Pour les migrateurs au long cours (Cigogne blanche...), les haltes migratoires sont distantes de plusieurs centaines de kilomètres. Dans ce cas, la continuité de circulation ne correspond pas à une continuité spatiale.

Un réseau écologique n'implique donc pas automatiquement une continuité territoriale.

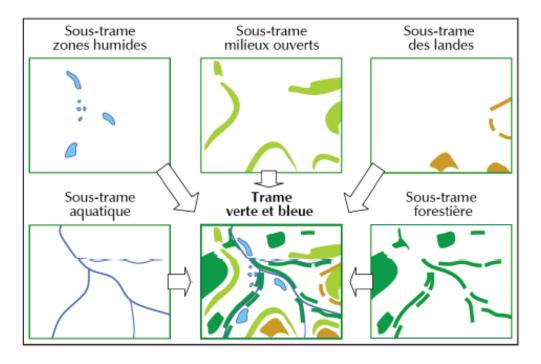
La continuité écologique est considérée comme étant constituée de trois éléments principaux baptisés, par souci de simplicité : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques s'appliquant plus particulièrement aux milieux terrestres mais aussi humides, et enfin les cours d'eau.



2.3.2 La prise en compte des différents milieux naturels

La première dimension est liée à la diversité des milieux présents sur le territoire étudié. À chaque type de milieu correspond en effet une sous-trame. On distinguera par exemple une sous-trame forestière, une sous-trame des zones humides, une sous-trame aquatique (eaux courantes), une sous-trame des milieux agricoles extensifs... C'est l'ensemble de ces sous-trames qui forme le réseau écologique global du territoire ainsi que l'analyse des relations entre sous-trames.

La définition des sous-trames nécessite une adaptation aux caractéristiques et enjeux du territoire.



2.3.3 La Continuité écologique : fonctions et enjeux

La préservation des continuités écologiques a pour objectif premier de contribuer à enrayer la perte de biodiversité, en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques.

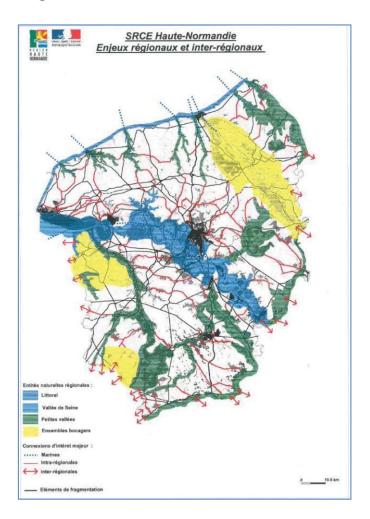
Elle tient compte des activités humaines et présente une dimension multifonctionnelle dans la mesure où elle fournit, de manière directe, indirecte voire diffuse, les ressources et les services écologiques indispensables aux acteurs présents sur le territoire. De même elle tiendra compte des actions de réhabilitation et de restauration de ces mêmes acteurs.

La préservation, la gestion et la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques impliquent des contributions multiples:

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages

2.3.4 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Haute-Normandie

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est le document cadre et réglementaire qui intègre la Trame Verte et Bleue régionale.



La trame verte et bleue : enjeux et composantes

Les enjeux du SRCE haut-normand sont :

- 1. Limiter la consommation de l'espace pour préserver les zones agricoles et naturelles (lutter contre l'étalement urbain et la périurbanisation) ;
- 2. Préserver et restaurer des réservoirs de biodiversité, dont certains sont très fragilisés : pelouses sablonneuses, marais, tourbières, prairies humides, pelouses calcaires ;
- 3. Préserver et restaurer des corridors écologiques aux échelles interrégionale, régionale et locale ;
- 4. Agir sur la fragmentation du territoire notamment en étudiant les discontinuités identifiées ;
- 5. Améliorer la connaissance sur la biodiversité et l'occupation du sol.

Les enjeux par entités:

- Sur les vastes plateaux cultivés, la conservation des milieux interstitiels : petites prairies, mares, haies, bosquet, verger, clos-masures, bandes enherbées...
- Dans la vallée de la Seine, il importe de préserver et de restaurer les habitats spécifiques exceptionnels: zones humides, pelouses silicicoles, pelouses calcicoles, réservoirs de biodiversité majeurs;
 - La connexion entre cette vallée et les autres, notamment côtières, est nécessaire.
- Dans les autres vallées, la continuité entre les différents milieux de la vallée (bois, coteaux, zones humides), doit être garantie.
- Dans les pays de bocage (Bray, Ouche, Lieuvin, Auge) conservant de grands corridors paysagers, l'enjeu est leur conservation notamment en garantissant la connexion des haies. Par ailleurs, ces entités assurent la connexion avec les régions voisines.
- Sur le littoral, l'objectif majeur est le maintien et la restauration des connexions entre les milieux des basses vallées et des zones côtières; la continuité écologique des rivières est essentielle aux populations de poissons migrateurs (suppression des obstacles).

L'atlas cartographique du SRCE comprend :

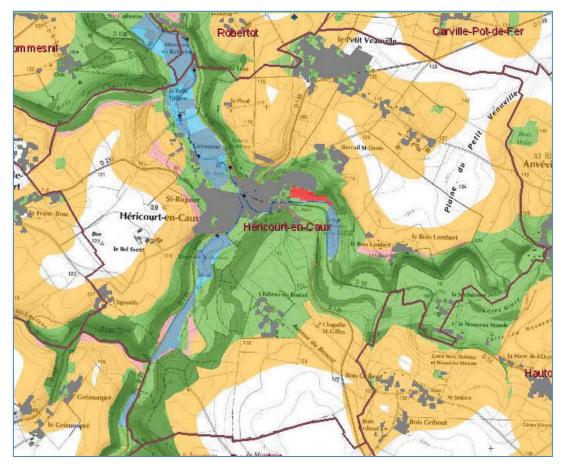
Une carte de la région présentant les entités naturelles régionales et les connexions terrestres et aquatiques de niveau régional et interrégional, à conserver ou à rétablir ;

Les éléments de la TVB, réservoirs et corridors, cartographiés au 1/100 000 (29 cartes);

Les objectifs assignés aux éléments de la trame verte et bleue : les continuités à rendre fonctionnelles, cartographiées au 1/100 000 (29 cartes) ;

Une carte localisant les actions prioritaires : ouvrages sur cours d'eau, passages à faune sur les infrastructures...

Carte des continuités écologiques verte et bleue sur la commune (SRCE)

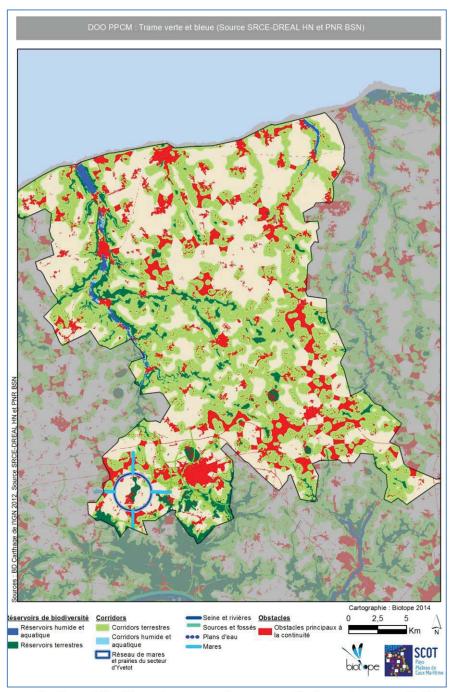


Sur la commune, ont été recensés :

- Des réservoirs boisés en vert foncé (bois et coteaux boisés);
- Des réservoirs calcicoles en rouge (sapins);
- Des corridors calcicoles pour espèces à faible déplacement (en rose);
- Des corridors sylvo-arborés pour espèces à faible déplacement (en vert clair);
- Des réservoirs aquatiques (tracé bleu);
- Des réservoirs humides en bleu foncé;
- Des corridors zones humides pour espèces à faibles déplacements en bleu clair;
- Des corridors pour espèces à forts déplacements en jaune (plateau agricole).

Les entités bâties et une partie du plateau agricole constituent des barrières aux continuités écologiques.

2.4 La trame verte et bleue : les composantes à l'échelle du SCoT



Le SCoT Plateau de Caux Maritime dans son document d'orientations et d'objectifs défini les éléments de la trame verte et bleue à l'échelle du Pays. Par ailleurs il indique les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques ainsi que les points de rupture de ces dernières sur lesquelles il est nécessaire d'engager une réflexion quant à leur restauration.

Ces zones de restauration sont indiquées de façon cartographique et il appartient aux communes concernées d'initier les démarches nécessaires pour la préservation et la remise en fonctionnalité des corridors et en particulier du corridor boisé reliant les vallées de la Durdent vers la Saane par le plateau agricole.

Les objectifs en matière de protection et de valorisation des espaces du SCoT sont:

- --- Préserver les espaces relais ;
- --- Garantir une bonne qualité des sites pour la faune et la flore ;
- --- Pérenniser les continuités écologiques ;
- --- Maintenir et restaurer les connexions écologiques boisées ;
- --- Pérenniser la trame humide et aquatique.

2.5 La trame verte et bleue : les composantes à l'échelle communale

2.5.1 La trame verte:

En plus des grands ensembles écologiques identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et du SCoT Plateau de Caux Maritime. La commune d'Héricourt en Caux dispose de nombreux alignements boisés comme de nombreuses communes du Pays de Caux. Ils jouent un rôle de corridors écologiques en favorisant les déplacements de la Faune et de la Flore. De plus, il existe encore quelques vergers sur la commune d'Héricourt en Caux, il participent également au développement de la biodiversité. La majorité de ces vergers se situent au sein de corps de ferme en activité.

2.5.2 La trame bleue

La commune d'Héricourt en Caux es située aux sources de la Durdent, en plus du cours d'eau principal, la commune comporte de nombreuses mares et zones humides qu'il convient de préserver. En effet, les mares jouent différents rôle, écologiques (support d'une biodiversité aquatique), paysagers (typique des clos masure), et hydraulique (elles permettent une bonne gestion des eaux pluviales).

Le PLU d'Héricourt en Caux aura donc pour objectif la préservation de la trame verte et bleue définie aux échelles régionales et locales, mais également l'ensemble des éléments composant la trame verte bleue communale.

Localisation des composantes à l'échelle communales



3 Les espaces naturels spécifiques

3.1 L'inventaire ZNIEFF

Définition

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont particulièrement intéressante d'un point de vue écologique. Elles participent au maintien des grands équilibres naturels ou constituent le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Sans valeur réglementaire, cet inventaire sert de référence pour la mise en place de mesures de protection.

On distingue deux types de ZNIEFF, pouvant concerner le milieu terrestre et marin :

- Les ZNIEFF de type I : superficie généralement limitée, définie par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ils ont en un enjeu de préservation.
- Les ZNIEFF de type II: grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. Des terrains peuvent être classés dans des zones où des constructions ou des installations sont permises sous réserve du respect des écosystèmes.

La commune d'Héricourt en Caux est concernée par une ZNIEFF de type II :

La vallée de la Durdent

Les vallées concentrent la biodiversité. De l'amont à l'aval, du fond humide où serpente la rivière au sommet des versants prairiaux ou boisés, elles forment de vastes corridors caractérisés par une grande diversité de milieux naturels. Elles abritent notamment les zones humides, milieux d'une extrême diversité et productivité biologiques, hébergeant de nombreuses espèces spécialisées, parfois exceptionnelles.

Outre cette fonctionnalité écologique, les zones humides jouent un rôle fondamental pour le recueil et l'autoépuration des eaux, la réalimentation des cours d'eau et des nappes phréatiques, la prévention des inondations. Les flancs des coteaux et les vallons secondaires comportent des milieux prairiaux originaux, ainsi que des boisements secs à frais différents de ceux du plateau. Des haies, plus ou moins continues, prolongent les strates arborées et arbustives jusqu'au fond humide de la vallée. De nombreuses espèces végétales et animales vivent, s'abritent, se nourrissent et se reproduisent dans ces habitats de fort intérêt écologique.

Localisation de la ZNIEFF de type 2 sur la commune d'Héricourt en Caux



Malgré de nombreuses pressions anthropiques (drainage, ballastières etc.), cette vallée conserve une biodiversité particulièrement élevée, tant en terme d'habitats naturels et anthropisés, qu'en nombre d'espèces végétales et animales, communes et remarquables.

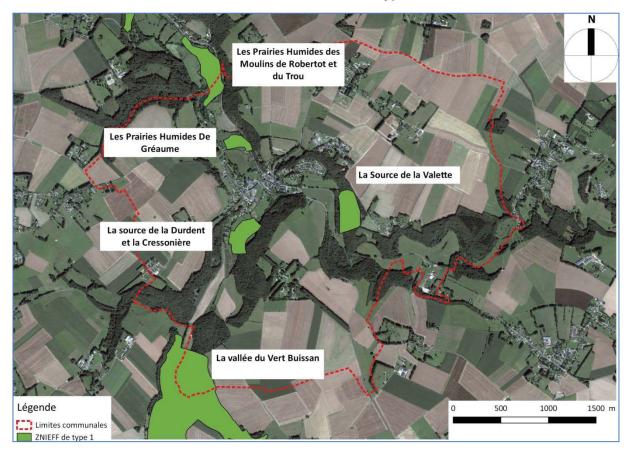
Sur l'ensemble des coteaux, les bois sont prépondérants et diversifiés : chênaie-bétulaie acidiphile, chênaie-hêtraie à Houx, chênaie-charmaie à Jacinthe des bois, chênaie et frênaie fraîches à grandes fougères et Scolopendre, frênaie-érablière à Mercuriale, hêtraie neutrophile, hêtraie à Buis, ourlets calcicoles, forêts résineuses etc.

Le lit majeur est caractérisé par des prairies humides, parfois tourbeuses, des haies (dont des arbres émondés en têtards) et le fleuve, plus ou moins souligné d'une ripisylve (bordure arborée ou petit bois, en rive, composé d'aulnes, frênes, saules etc.). Le fond bocager humide est aussi marqué par les cressonnières, les piscicultures, les moulins et les étangs issus de l'extraction des granulats.

Le lit de la Durdent abrite une flore aquatique (herbiers de renoncules aquatiques, aches, callitriches etc.) et amphibie (iris, rubanier, cresson etc.) variée formant des refuges pour la reproduction des poissons et des insectes. Cette rivière calcaire, aux eaux fraîches et bien oxygénées, au débit moyen élevé et régulier (3,8 m3/s en aval), est classée en rivière de première catégorie piscicole. Parmi les espèces de poissons qu'elle héberge, citons la Truite de mer migratrice, la Lamproie fluviatile (espèce d'intérêt communautaire) et l'Anguille.

Ainsi que par cinq ZNIEFF de type I:

Localisation des ZNIEFF de type 1



La source de la Valette

La zone est constituée d'un ensemble de prairies humides et d'étang en lit majeur de la Durdent et d'un côteau boisé. Elle abrite une espèce déterminante de lépidoptère : la zérène de l'orme. A noter également la présence de la noctuelle de la massette.

La source de la Durdent et la Cressonnière

Le lieu-dit "Source de la Durdent" se situe sur la commune d'Héricourt-en-Caux, en amont du bourg, dans une prairie hygrophile.

En fait, il s'agit d'une, parmi plusieurs sources qui finissent par former la rivière Durdent. L'intérêt botanique de cette zone se situe avant tout dans les milieux aquatiques de la source même et du ruisseau, avec la présence de la renoncule flammette, de la grenouillette peltée, du cresson des fontaines, de la menthe aquatique et du callitriche à fruits plats.

Il est à noter que la pâture se situe des deux côtés de la rivière et que les berges ne sont à aucun endroit protégées ce qui interdit le développement des hélophytes (roseaux, massettes etc.). Dans le petit bosquet au sud de la zone nous pouvons observer entre autres la luzule des bois, la listère ovale, le dryoptéris écailleux.

Les prairies humides de Gréaume

La prairie de Gréaume se situe sur la commune d'Héricourt-en-Caux, en aval de la ville sur la rive droite de la Durdent. Il s'agit d'une prairie humide à tendance marécageuse à strate herbacée basse, moyenne et haute suivant le pâturage et le degré d'humidité. Cette zone est également bordée d'un bois marécageux à dominante d'aulnes. Elle présente donc une diversité botanique importante avec le cortège typique de ces milieux dont certaines espèces patrimoniales telles que la petasite hybride, l'orchis négligé et la prêle des bourbiers.

La prairie abrite une belle population du rhinanthe à petites fleurs, non identifié au niveau de la sous-espèce. La vipère péliade est présente. Parmi les passereaux, trois espèces paludicoles typiques sont bien présentes: la rousserolle verderolle, la rousserolle effarvatte et le bruant des roseaux. Ce site accueille deux espèces d'orthoptères strictement inféodés aux milieux les plus humides, rares en pays de Caux: une sauterelle, le conocéphale des roseaux et le criquet ensanglanté.

Les prairies humides des moulins de Robertot et du Trou

Il s'agit de grandes prairies humides dans le fond de la vallée de la Durdent pâturées par des bovins mais aussi en partie fauchées. Cette zone humide est traversée par la Durdent, avec des mares temporaires à iris jaune, un étang et des zones de haies en bordure ou non du fleuve où l'on retrouve d'anciens arbres têtards favorables aux espèces cavernicoles.

L'orchis négligée est bien présente en compagnie du populage des marais, de la laîche distique, des prêles des marais et des bourbiers et de la véronique à écus, espèce de prairies tourbeuses très rarement observée en pays de Caux.

La pétasite hybride aux feuilles énormes n'est présent qu'en rive droite de la Durdent, bien visible de la RD 131.

En bordure de l'étang au sud de la zone nous pouvons observer le cresson jaune et la zannichellie des marais, plante aquatique qui peut coloniser à la fois les eaux courantes et les eaux calmes. Ce petit étang est un site de nidification pour la foulque macroule, la poule d'eau et le canard colvert, la grenouille verte y est omniprésente.

La vallée du Vert Buisson

Cette zone occupe les surfaces boisées ainsi que les parcelles de fond de vallon qui sont restées ouvertes. Une des sources de la Durdent se trouve au coeur de cette zone. L'habitat forestier dominant est la chênaie-hêtraie à jacinthe et mélique à une fleur, avec sur les pentes de belles populations de luzule des bois, et sur le plateau des faciès plus secs à callune, canche flexueuse et laîche à pilules.

Mais cette portion de vallée est surtout remarquable pour sa faune de fond de vallée. C'est une zone importante pour la reproduction des amphibiens: triton alpestre, triton palmé, crapaud accoucheur et grenouille verte, sans doute aussi la salamandre tachetée. Deux petits étangs accueillent, outre une population remarquable de grenouillette peltée, des oiseaux nicheurs tels le grèbe castagneux, la foulque macroule, la poule d'eau et la bergeronnette des ruisseaux en bordure, le pic épeichette profite des bois tendres autour des étangs. En hivernage, présence de quelques dizaines d'oiseaux d'eau. Le héron cendré et le martin-pêcheur sont régulièrement observés, le chevalier cul-blanc aux deux passages.

Dans les bois nichent la buse variable et l'épervier, un dortoir hivernal de hibou moyen-duc y est connu depuis plusieurs années. La vipère péliade est régulièrement observée dans les prairies en friche dans le fond de vallée.

Concernant la flore prairiale, nous ne pouvons que constater l'extrême banalisation suite à l'abandon de toute gestion de pacage ou de fauche. Signalons tout de même la présence d'une espèce peu commune aux abords de la station de pompage, l'aigremoine odorante, une espèce des lisières fraîches. Sur le coteau à l'Ouest de la RD29, également abandonné, se maintient une belle population d'orchis tacheté.

En conclusion, la grande quiétude du site, l'absence d'habitations et le faible trafic routier permettent le maintien d'une faune diversifiée, mais les prairies humides ont perdu, hélas, une bonne partie de leur valeur patrimoniale.

3.2 Le site classé « l'allée du château de Boscol à Héricourt en Caux »

Sommes ril Belligatifican Caux Dalle Ju Orateru De Bosco VA HERKOURT ENCAUX (cc) Haulege

Localisation de l'allée du château de Boscol

Les sites et monuments naturels de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque susceptibles d'être protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement) sont des espaces ou des formations naturelles dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). (article L341-1 à 22 du code de l'environnement)

Autrement dit, les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...

A compter de la notification au préfet de texte (décret ou arrêté) prononçant le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel, tous travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état d'un site sont soumis au contrôle du ministre chargé des sites ou du préfet du département.

En site classé, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la CDNPS voire de la Commission supérieure, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France).

3.3 Le site inscrit de « la vallée de la Durdent »



Le site inscrit de la vallée de la Durdent sur Héricourt en Caux

Cette mesure entraîne pour les maîtres d'ouvrages l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux. L'Architecte des bâtiments de France émet un avis simple et qui peut être tacite sur les projets de construction, et un avis conforme = accord exprès sur les projets de démolition (art. R.425-18 Code urb.). La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) peut être consultée dans tous les cas, et le ministre chargé des sites peut évoquer les demandes de permis de démolir.

3.4 Les zones humides

3.4.1 Définition

Les zones humides sont des écosystèmes à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques (eau douce ou marine) caractérisés par la présence d'eau plus ou moins continue.

En droit français, les zones humides sont définies comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (article L. 211-1 du Code de l'environnement).

3.4.2 Intégration des zones humides dans le document d'urbanisme

Une cartographie des zones humides effectives selon les critères de l'arrêté du 1er octobre 2009 est fournie par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Haute-Normandie.

La méthodologie qui a été employée pour délimiter les zones humides effectives dans la région Haute-Normandie est la suivante :

1- Pré-localisation des secteurs où il existe une forte probabilité de zone humide.

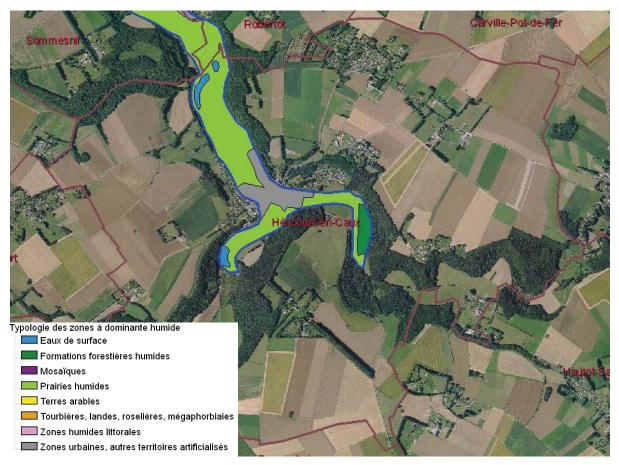
L'objectif de la pré-localisation est de mettre en évidence des secteurs où il existe une forte probabilité de zones humides.

Ces secteurs – appelés Zones à Dominante Humides (ZDH) – ont été délimités en 2006 par l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur l'ensemble du bassin Seine – Normandie (vaste entité géographique de près de 97 000 km²).

Leur délimitation est basée sur l'analyse de photographies aériennes couleur et orthorectifiées à très haute résolution (taille du pixel : 5m) en association d'autres sources d'informations brutes ou traitées (carte topographique au 1 :25.000 de l'IGN, carte géologiques au 1 :50.000 du BRGM, etc.).

Cette méthode de délimitation ne permet pas de certifier à 100 % que les zones cartographiées sont des zones humides au sens de la loi sur l'eau. On rappelle qu'en droit français, les zones humides sont définies comme "des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année" (article L. 211-1 du Code de l'environnement).





Ainsi, la cartographie des ZDH est un outil de repérage à l'échelle 1 :50.000 mais reste insuffisante pour une localisation précise de zones humides effectives (correspondant à la définition de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

L'agence de l'eau a délimité une zone à dominante humide bien plus vaste que celle délimitée par la DREAL. Elle se compose d'eaux de surface, de prairies humides ainsi que de formations forestières humides.

Cartographie des zones humides effectives.

L'objectif de cette cartographie est de localiser précisément (à l'échelle parcellaire) les zones humides au sens de la loi sur l'eau. Cette échelle de travail demande des moyens financiers et techniques considérables pour être réaliser de façon exhaustive sur l'ensemble de la région Haute-Normandie (même au sein de l'enveloppe définie par la cartographie de pré-localisation des zones à dominante humide). C'est pourquoi, les services de la DREAL travaillent prioritairement dans les secteurs à enjeux. Les structures porteuses de SAGE, les syndicats de rivière ou de bassin versant, les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les parcs naturels régionaux (PNR) réalisent également ces cartographies à l'échelle de leur territoire.

Ce travail exige une identification sur le terrain afin vérifier la nature humide des secteurs identifiés sur la carte de pré-localisation. Une zone est considérée comme humide si elle répond favorablement au critère botanique (présence de plantes hygrophiles) ou pédologique (sol témoignant d'un milieu saturé en eau).

Les terrains situés à l'intérieur du périmètre de pré-localisation des zones humides n'ont pas pu être tous prospectés parce que l'accès à ces terrains a été impossible ou a été refusé (la prospection sur le terrain nécessite de se rendre sur des parcelles privées avec un arrêté préfectoral autorisant leur accès mais ce document n'a pas toujours suffi).

Sur les terrains prospectés, deux inventaires ont été menés. Le premier est botanique. Il s'agit d'identifier les principales espèces végétales qui se développent sur une surface homogène au niveau de la structure de la végétation. La taille de cette surface peut aller d'un rayon de 1,5 m pour une strate herbacée à 10 mètres pour une strate arborée. On considère que la zone prospectée est une zone humide si l'on observe un habitat caractéristique de zones humides ou des espèces végétales indicatrices de zones humides recouvrant plus de 50 % de la surface de la zone.

Le second inventaire est pédologique. Il consiste à prélever, à l'aide d'une tarière à main, une carotte de sol d'au moins 50 cm de profondeur et à constater dans la carotte de sol:

- la présence significative de traits rédoxiques (couleur rouille) débutant moins de 25 cm de profondeur et se prolongeant en profondeur;
- la présence significative de traits rédoxiques débutant moins de 50 cm de profondeur et se prolongeant avec des traits réductiques (couleur verdâtre/ bleuâtre) apparaissant avant 120 cm de profondeur;
- la présence significative de traits réductiques débutant moins de 50 cm de profondeur;
- la présence d'une accumulation de matière organique sur plus de 50 cm de profondeur.

Carville-Pot-de-Fer Légende: Trait noir: périmètre étudié Hachuré bleu: **ZONES HUMIDES** selon les critères du décret du 1er octobre 2009

Une zone humide a été recensée sur la commune. Il s'agit des pourtours de la Durdent.

Le paysage

4.1 Le grand paysage (source atlas du paysage)

<u>L'atlas des paysages de la Haute-Normandie, réalisé en décembre 2010</u>, identifient 44 unités de paysage au sein de la région, deux concernent la commune d'Héricourt en Caux:

- Le Pays de Caux
- Les vallées littorales

Les unités de paysages se distinguent par des traits de caractères homogènes qui leur sont spécifiques. Leur délimitation procède « de la perception de ses limites sur le terrain, pouvant être constituées par des reliefs, des secteurs urbanisés, un changement de la couverture végétale naturelle, agricole et forestière, changement pouvant être rapide ou progressif ».

✓ Le Pays de Caux:

Les alignements d'arbres qui ceinturent le clos-masure sont généralement constitués de hêtres sur une à deux rangées en quinconce mais les arbres peuvent être de variétés différentes (chênes, frênes, et autrefois ormes). Abritée par ces alignements d'arbres qui créent un microclimat, l'espace au cœur du clos-masure abrite la ferme et ses dépendances, entourées de près-vergers. Les bâtiments de l'exploitation agricole sont dispersés dans l'espace du clos-masure, souvent implantés en parallèle des lignes de fossés plantés. L'espacement entre les bâtiments limite les risques d'incendie et permet une meilleure protection contre les vents. Plusieurs types de bâtiments peuvent être identifiés : l'habitation, l'étable, la grange, le manège, ou encore le colombier qui trône encore très souvent au milieu du clos. On trouve aussi une mare qui était autrefois la seule source d'eau permanente.

Aujourd'hui, avec l'évolution des modes de vie et la modernisation de l'agriculture, les closmasures sont restructurés ou perdent leur vocation agricole. Les arbres sont abattus, les talus arasés et les mares remblayées. Les bâtiments d'architecture traditionnelle, inadaptés aux nouvelles exigences agricoles, se dégradent. Les pommiers des vergers deviennent sénescents et laissent progressivement la place soit à des prairies vierges de plantation, soit à de nouveaux bâtiments agricoles ou encore à de petites extensions urbaines qui restent dans l'enceinte du clos-masure.

- Des espaces agricoles ouverts associant grandes cultures et prairies en limite de closmasures et de villages: Le paysage agricole du pays de Caux se présente sous la forme de grandes plaines cultivées, dessinant des mosaïques de champs ouverts consacrés à la production de blé tendre, au maïs, à l'orge, à la pomme de terre, au colza, à la betterave à sucre et fourragère, au lin et aux pois protéagineux. Jamais démesuré, ce paysage possède des horizons toujours proches grâce aux lignes d'arbres de haut jet qui bordent les villages, les hameaux et les clos-masures.
- Des sols instables soumis à l'érosion: Durant le 18ème et le 19ème siècle, des marnières ont été creusées pour extraire de la "marne" destinée à l'amendement des terres. Ces petites carrières souterraines permettaient de recharger en calcium les terres qui avaient tendance à s'acidifier. Ces ouvrages souterrains sont devenus une très importante contrainte de nos

jours, empêchant l'implantation de nouvelles maisons ou provoquant des effondrements du sol inattendus (voir partie relative aux risques d'effondrements liés à la présence de cavités souterraines). Une fois rebouchés, ces puits étaient autrefois signalés par la plantation d'un petit groupe d'arbres. Les bétoires sont aussi des cavités souterraines potentiellement dangereuses, mais leur origine est naturelle. A ces phénomènes s'ajoute celui des ruissellements. Le pays de Caux est particulièrement touché par ce phénomène qui se traduit par une érosion des sols, provoquée par la pluviométrie et la structure limoneuse du sol à très faible stabilité structurale. La disparition d'une partie des prairies n'a fait qu'amplifier ce phénomène. Ces ruissellements entraînent aussi une perte de fertilité des sols agricoles (ce sont les limons fertiles qui partent dans les torrents d'eau boueuse).

Les villages et les hameaux, une juxtaposition de clos-masures: Les villages sont issus du regroupement de clos-masures autour d'une route ou d'un carrefour. Ils possèdent une place dite «carreau» où l'on retrouve l'église et la mairie. Les villages du pays de Caux sont soumis à des pressions urbaines de plus en plus fortes et, lors d'extensions urbaines, il arrive que des alignements d'arbres soient abattus, révélant alors de manière brutale les quartiers neufs.

L'Atlas des Paysages de la Haute-Normandie met en avant plusieurs enjeux relatifs à :

- La protection des clos-masures et des villages: entretien des prairies et des vergers au cœur et en périphérie des villages, entretien des structures végétales (haies, bosquets et petits bois), rénovation du patrimoine bâti, replantation du patrimoine végétal, maintien, identification et préservation des alignements d'arbres des «fossés cauchois» pour une inscription dans les documents d'urbanisme, maintien, identification et préservation des mares et création d'un programme régional dédié à la protection et à la gestion des vergers, accompagnement des projets d'extension d'exploitations agricoles par un programme de végétalisation des abords dans l'esprit des clos-masures, accompagnement des projets de concentration du bâti dans le tissu urbain au cœur des clos-masures
- <u>La localisation et préservation des arbres des marnières</u>: localisation et préservation des arbres repères dans l'espace agricole, replantation sur les sites où ils ont disparu.
- <u>La préservation des talwegs et des vallons</u>: protection contre l'urbanisation des coteaux, protection des boisements et de leurs lisières riches en biodiversité, maintien de la continuité écologique des boisements, identification et protection des zones humides, des prairies humides, des ripisylves au bord des cours d'eau
- La lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres: replantation de structures végétales dans l'espace agricole, remise en herbe de terres agricoles pour l'infiltration des eaux, mise en place de mesures agro-environnementales (MAE), adoption de méthodes culturales compatibles avec les problématiques de ruissellement, organisation des retenues d'eau en privilégiant des espaces plantés capables de retenir et d'infiltrer l'eau, aménagement dans des dispositions paysagères et plantation des abords des bassins de rétention et des aménagements hydrauliques
- <u>L'insertion des extensions urbaines au contact de l'espace agricole:</u> création de transitions végétales entre l'espace agricole et les quartiers nouvellement urbanisés

✓ Les vallées littorales : la vallée de la Durdent

Des paysages agricoles de fond de vallées qui contrastent avec ceux du plateau : au delà du relief, les paysages agricoles des vallées littorales sont structurés par des éléments fondamentaux que sont :

<u>Les coteaux boisés</u> qui renforcent le cadre de la vallée. Véritables écrans avec le plateau, ils sont présents dès l'origine des vallées au cœur du plateau, dans des secteurs où les seuls arbres sont ceux des clos-masures (Gréaume par exemple). Ils forment d'importantes continuités écologiques et paysagères depuis le cœur du pays de Caux jusqu'à la mer.

Les coteau boisés d'Héricourt en caux







<u>l'agriculture mixte</u> qui contraste avec l'agriculture intensive du plateau. Les nombreuses prairies de fond de vallée sont complétées par des parcelles de maraîchage ou des exploitations horticoles. Cette agriculture mixte occupe les fonds de vallées, très peu bâtis. Ces espaces agricoles encore très préservés, possèdent de nombreuses structures arborées, notamment des alignements de saules têtards.





les espaces naturels humides, occupent la quasi-totalité des fonds plats. Essentiellement constitués de prairies, il s'y développe une flore et une faune extrêmement riche et diversifiée, propre à ce type de milieu. En traversant ces espaces, la rivière suit de larges méandres avant de se jeter dans la mer.



_

L'Atlas des Paysages de la Haute-Normandie met en avant plusieurs enjeux relatifs à :

- <u>l'insertion des extensions d'urbanisation et la maitrise consommation de l'espace agricole :</u> recherche d'emplacements appropriés en accord avec le site bâti, confortement des centralités existantes, traitement des lisières urbaines.
- <u>Traitement des espaces publics envahis de voitures dans les villes et les villages</u> : aménagement des espaces avec une réduction de la part accordée aux voitures.
- Valorisation du patrimoine architectural et urbain: repérage, identification et préservation dans les documents d'urbanismes.

<u>Préservation des coteaux, cadre naturel des vallées</u>: Protection des lignes de crête contre tout type d'urbanisation, gestion des espaces ouverts sur les pentes, maintien d'une présence végétale sur les coteaux, en particulier les groupements arbustifs ou arborés spécifique, repérage et aménagement de points de vue sur la vallée, création de cheminements sur les hauteurs, mise en valeur des lisières de boisements des coteaux et des boisements eux-mêmes, création de circulations douces et de sentiers.

<u>Préservation des zones humides:</u> protection, entretien et replantations des lignes boisées dans les prairies de fond de vallée, maintien des espaces ouverts, prairies humides, marais, gestion des ripisylves.

4.2 Charte paysagère du Pays Plateau de Caux Maritime

En 2007, une charte paysagère a été réalisée pour le compte du Syndicat Mixte du Pays Plateau de Caux Maritime.

Cette charte identifie, à l'échelle du Pays Plateau de Caux Maritime, cinq entités paysagères : la vallée de la Durdent, la Vallée du Dun, le Plateau maritime, le Plateau sud, le Plateau agricole. L'identification de ces cinq entités s'appuie sur le croisement de critères paysagers, géographiques et humains.

Selon la charte paysagère du Pays Plateau de Caux Maritime, Héricourt en Caux intègre l'unité paysagère de la vallée de la Durdent. La charte paysagère met en avant plusieurs enjeux notamment:

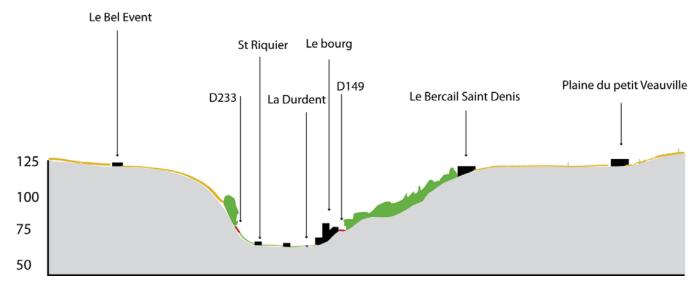
- sauvegarder les zones naturelles de la vallée de la Durdent en limitant l'étalement urbain, afin de préserver les caractéristiques paysagères et environnementales de ces vallées.
- Protéger les lignes de crêtes de la vallée de la Durdent afin de conserver la lecture des vallées depuis le Plateau et la perception de la ligne de crête depuis le fond de vallée.
- Conserver et entretenir les structures végétales et patrimoniales encore présentes car elles représentent une valeur identitaire essentielle au territoire et sont des témoins de son histoire

4.3 Les entités paysagères de la commune

Comme la plupart des communes de plateau Héricourt en Caux est composée de plusieurs entités paysagères :

- Le fond de vallée : le plus souvent occupées par des prairies humides et les espaces urbanisés
- Les coteaux boisés : corridors calcicoles, devenu boisés par la déprise agricole
- Le plateau agricole, ; support de l'activité agricole de plein champs et des hameaux

Coupe paysagère de la commune



Le Plan Local d'Urbanisme aura pour objectif de maintenir les différentes entités paysagères de la commune. L'enjeu paysager majeur de la commune est la préservation des vues paysagères de la vallée de la Durdent. Le PLU préservera de l'urbanisation les sites paysagers à enjeux.

La ressource en eau

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. » Extrait de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992

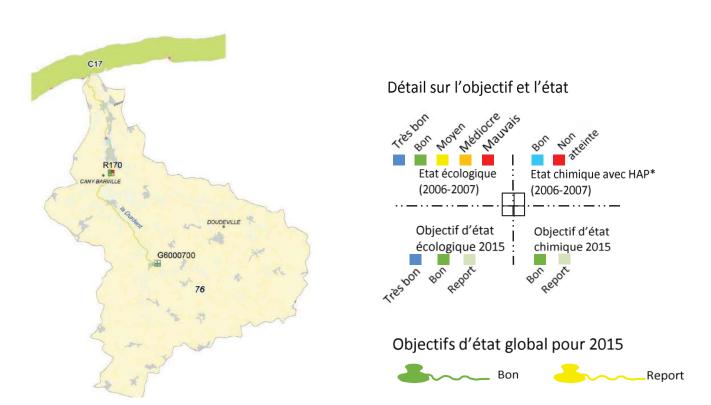
4.4 Le SDAGE: le programme de mesures territorialisé

Le programme pluriannuel de mesures associé au SDAGE Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016 - 2021 présente les mesures nécessaires à mettre en œuvre sur le bassin Seine-Normandie pour atteindre les objectifs de bon état des eaux.

L'appropriation du programme de mesures par les maîtres d'ouvrages ainsi que par les services déconcentrés de l'Etat, les établissements publics et les financeurs est une nécessité absolue pour mettre en œuvre concrètement les mesures identifiées et atteindre les objectifs fixés.

Ainsi, ce programme de mesures territorialisé, détaille ces mesures pour le département de la Seine Maritime classées par unité hydrographique. Chacune d'entre elles regroupe un ou plusieurs bassins hydrographiques. L'ensemble des actions à réaliser au titre de la réglementation existante ainsi que des mesures liées à l'amélioration de la connaissance sont inscrites dans ce document.

L'unité hydrographique « Durdent » (source eau-seine-normandie)



Cette unité hydrographique, occupée principalement par l'agriculture (polyculture élevage, cultures industrielles), présente un aléa érosion fort à très fort sur la moitié de son territoire et souffre d'inondations récurrentes liées aux ruissellements. L'aménagement récent de l'estuaire pour répondre aux inondations a permis de restaurer la libre circulation des grands migrateurs à l'embouchure. La Durdent est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

Sur la Durdent, les conditions d'atteinte du bon état écologique sont déjà réunies, mais la contamination par les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dégrade l'état chimique de la rivière.

4.4.1 Masses d'eaux souterraines

La masse d'eau souterraine 3203 est contaminée par les nitrates. La reconquête de la qualité de la nappe est un enjeu fort pour l'alimentation en eau potable.

On observe des blooms de phytoplanctons toxiques et des proliférations d'algues vertes sur la masse d'eau côtière Pays de Caux Sud (C17) et certains compartiments sont mal connus (benthos). Il existe par ailleurs des secteurs de fort intérêt patrimonial (platier à laminaire) à préserver.

L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (le littoral cauchois) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides sur le trait de côte.



4.4.2 Les captages d'eau

La commune présente deux captages d'eau potable sur son territoire. Ces captages sont gérés par le syndicat d'eaux du Caux Central.

Les captages présents sur Héricourt en Caux sont ;

- Le champ captant d'Héricourt en Caux (2 forages à 20m de profondeur)
- La source captée d'Héricourt (l'eau prélevée affleure à la surface, et est donc très sensible à la turbidité = présence de terre dans l'eau)

Le capatage Grenelle

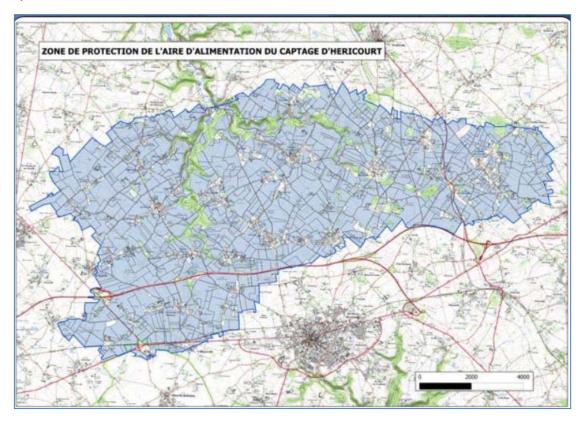
Source: Syndicat d'eaux Caux Central

Certains captages sont victimes de pollutions diffuses, pour lesquels les périmètres de protection s'avèrent insuffisants. Dans certains secteurs, la dégradation de la qualité des ressources en eau souterraine est telle que la production d' « eau potable » est menacée. Pour pérenniser des prélèvements de bonne qualité il est nécessaire de réduire toutes les sources de pollutions d'origine agricole et non agricole sur l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage. Ainsi le Grenelle de l'environnement a fixé au niveau national une liste de 507 captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable : les captages Grenelle. Pour lesquels des actions de protections doivent être mises en œuvre d'ici 2012. Au sein du bassin Seine Normandie, le Grenelle de l'environnement a défini 238 captages Grenelle. En Haute Normandie : 12 captages sont définis Grenelle, dont le captage d'Héricourt en Caux.

Ainsi, le champ captant d'Héricourt en Caux est classé prioritaire Grenelle, conformément à la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. En effet, le captage est stratégique pour le territoire : il alimente environ 20 000 habitants sans solution de secours. De plus, le captage accuse une augmentation de sa teneur en nitrates et dépasse régulièrement le seuil d'alerte des 37.5 mg/l, de nombreux pesticides sont aussi détectés et certains dépassent la norme des 0.1 µg/l. Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement du Caux Central, mène des actions afin de protéger sa ressource en eau.

Le 1er juin 2012, un arrêté préfectoral a délimité le périmètre d'alimentation du captage. Ce territoire de 120km² correspond à la zone où toute goutte d'eau tombant sur le sol, par ruissellement ou infiltration dans le sol va alimenter la nappe d'eau potable. Il est appelé BAC = Bassin d'Alimentation du Captage. Ce périmètre a été délimité par un hydrogéologue.

La protection des captages s'articule autour des périmètres de protection réglementaire qui permettent de protéger prioritairement les captages des pollutions ponctuelles et accidentelles et de diluer les pollutions en amont, dont les pollutions diffuses du bassin d'alimentation de captage (BAC).



Les périmètres de protection des autres captages

Ces périmètres sont définis réglementairement autour des points de prélèvement après une étude

hydrogéologique et entérinés par une déclaration d'utilité publique (DUP). Ils sont le préalable à la protection du captage, mais ne constituent qu'une étape. La commune est également concernée par le périmètre éloigné du captage de SOMMESNIL.

Le périmètre de protection immédiate

C'est la parcelle d'implantation du captage, Il vise à éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée. Acquis en pleine propriété par le propriétaire du captage, il doit être clôturé. Toute activité y est interdite.



lci se trouve le périmètre immédiat pour les forages d'Héricourt-en-Caux. On peut y voir la clôture qui délimite cette première zone de protection.

Le PPI d'Héricourt en Caux représente quelques m2.

Le périmètre de protection rapprochée

Il a pour but de protéger le captage vis-à-vis des migrations de substances polluantes et est défini en fonction des caractéristiques hydro géologiques du secteur, de la vulnérabilité de la nappe et des risques de pollution. Les activités, constructions ou stockages à risques pouvant nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux y sont règlementés voire interdits. Les terrains compris dans ce périmètre font l'objet de servitudes contraignantes pour les usagers des parcelles.

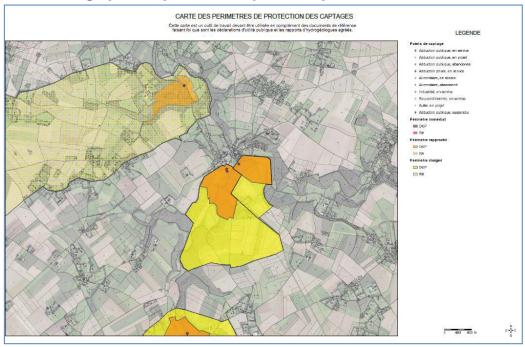
Le PPR d'Héricourt représente 40 ha.

Le périmètre de protection éloignée

Si la définition de ce périmètre n'est pas obligatoire, il peut renforcer la protection notamment visà-vis de substances chimiques. Les activités ou stockages à risques y sont plus strictement réglementés.

Le PPE d'Héricourt représente 100 ha.

<u>Cartographie des périmètres de protection présents sur le territoire.</u>



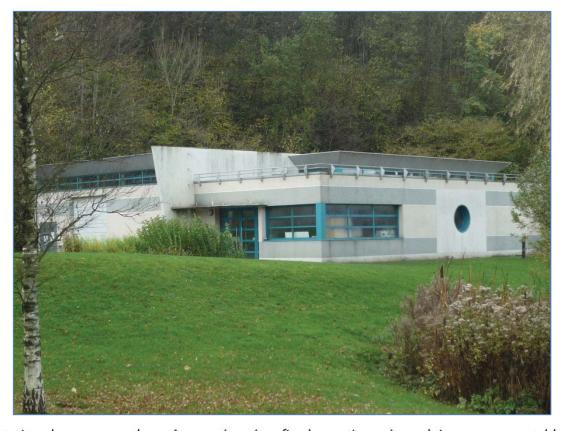
4.5 Alimentation en eau potable

Conformément au rapport annuel de synthèse 2015 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par l'ARS (Agence Régionale de Santé) : « L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. ».

4.5.1 Les installations de production

- Le champ captant d'Héricourt en Caux (2 forages à 20m de profondeur)
- La source captée d'Héricourt (l'eau prélevée affleure à la surface, et est donc très sensible à la turbidité = présence de terre dans l'eau)

Le Syndicat du Caux Central, a construit en 1999 une usine de micro-filtration afin de traiter la turbidité de l'eau survenant lors des épisodes pluvieux. Depuis, cette nouvelle usine donne entièrement satisfaction aux élus et aux abonnés puisqu'elle permet de traiter toutes les pointes de turbidité et garantit une eau de qualité très satisfaisante. L'usine de micro-filtration d'Héricourt en Caux a une capacité de production d'eau potable de 250 m3/h. Sa capacité maximale est donc de 5 000 m3 par jour. Cette usine est située à l'entrée du bourg d'Héricourt en Caux.

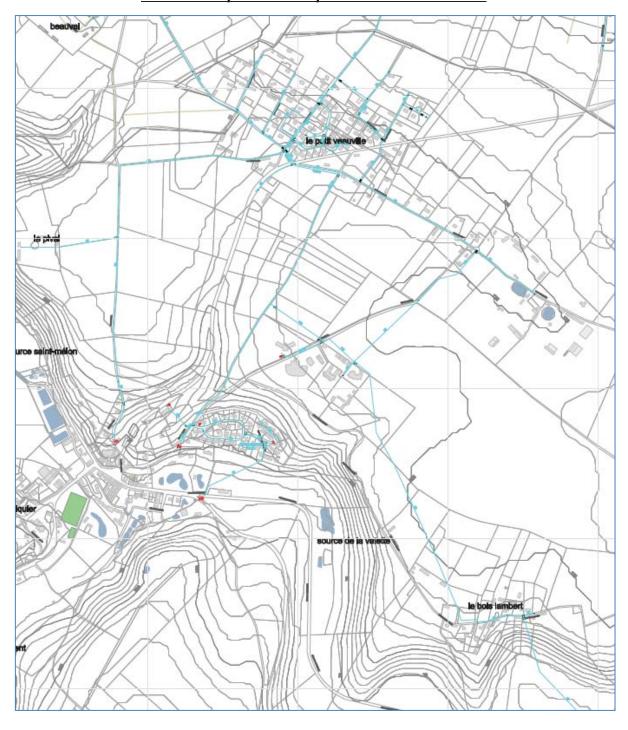


La station de pompage devra être aménagée, afin de continuer à produire une eau potable de qualité.

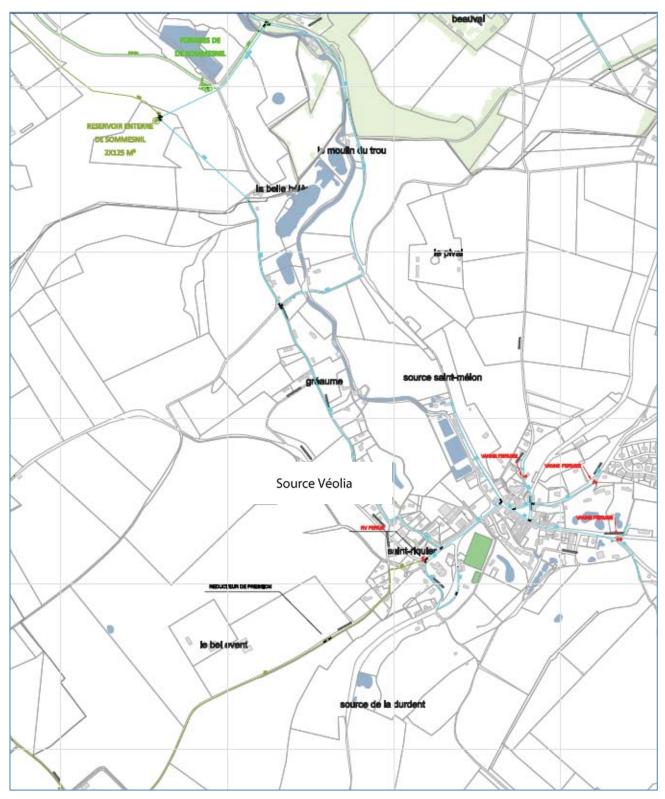
La commune est alimentée par le captage de Sommesnil en 2015.

4.5.2 Le réseau

Réseau d'eau potable sur la partie nord de la commune



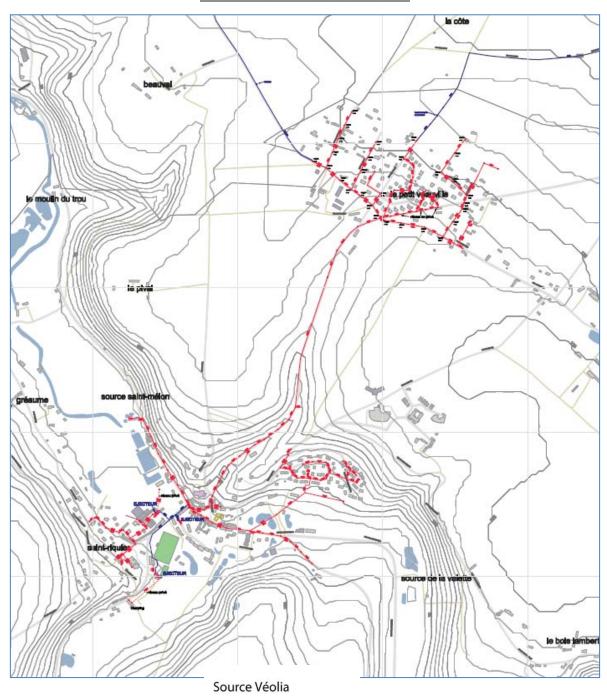
Euclyd-Eurotop Réseau d'eau potable sur la partie sud de la commune



En 2014, le nombre total d'habitants desservis s'élevait à 873 pour 219 abonnés selon Véolia.

4.6 L'assainissement et les eaux usées

Réseau d'assainissement collectif



Le Bourg ainsi que le hameau du Petit Veauville sont desservis par l'assainissement collectif.

Les eaux sont traitées dans la STEP d'Héricourt en Caux, la capacité nominale de la station est de 1 500 équivalents habitants et a un débit de référence de 300m²/jour. En 2014 la charge maximale d'entrée était de 1400 Equivalents Habitants. La station dispose donc encore de capacités résiduelles d'accueil.

4.6.1 L'assainissement des eaux pluviales

Le bourg est desservi par le réseau d'assainissement des eaux pluviales.

5 La gestion des déchets

5.1 Cadre législatif

Le texte de référence concernant la problématique des déchets est la loi de 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement. Cette loi initie une politique ambitieuse de gestion des déchets ayant pour objectifs :

- la prévention et la gestion des déchets à la source,
- le traitement des déchets en favorisant leur valorisation,
- la limitation en distance du transport des déchets,
- l'information du public,
- la responsabilisation du producteur.

La gestion des déchets a donc été profondément modifiée : le tri et la valorisation ont été rendus obligatoires, le recours systématique à l'enfouissement des déchets a donc été limité, seuls les déchets ultimes seront acceptés en centre d'enfouissement.

5.1.1 <u>Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de Seine-</u> Maritime

Les principales orientations du PDEDMA de la Seine-Maritime sont les suivantes :

- réduire la production des déchets,
- favoriser davantage la valorisation matière et organique,
- améliorer le service en déchetterie,
- créer deux centres de tri ainsi qu'un centre de stockage pour les Déchets Industriels Banals,
- organiser l'élimination des déchets dans la région de Dieppe,
- réhabiliter les décharges brutes à impact fort. Le Plan met l'accent sur la réduction des déchets.

Il ambitionne une réduction de la quantité des déchets collectés de l'ordre de 20kg/hab/an en 2014 et de 60kg/hab/an en 2019.

La mise en œuvre et le suivi du PDEDMA:

La mise en œuvre des actions du PDEDMA revient aujourd'hui à l'ensemble des acteurs compétents en matière de gestion des déchets, en particulier les collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets, mais aussi les entreprises et les citoyens.

Le Département quant à lui organise le suivi du PDEDMA, en lien avec les différents acteurs de la gestion des déchets. Dans ce cadre, deux bilans ont été établis pour les années 2008 et 2009, grâce notamment aux enquêtes annuelles et à l'observatoire des déchets en cours de constitution. Par ailleurs, en 2011, le Département a réalisé un sondage sur la réduction des déchets, axe majeur du PDEDMA...

5.2 Déchets ménagers

La Communauté de Communes Plateau de Caux Maritime a la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères et assure en direct la problématique des ordures ménagères que cela soit la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, et fixe les montants de la taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères.

Le ramassage des ordures ménagères est organisé une fois par semaine, le jeudi matin.

Le ramassage étant effectué en porte à porte et les points de collecte pour le tri sélectif étant isolés des zones d'habitat, les risques de pollution et de nuisances (odeurs, bruits...) restent limités à l'exception de ceux induits par le transport.

Les conteneurs de tri se situent :

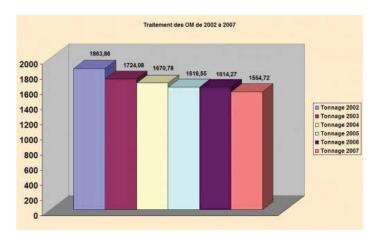
- Place Roncaro (parking de la salle Roncaro)
- Au Petit Veauville (derrière l'abribus)
- Route du Bois Lambert (au bout du parc Bercail).

Pour les autres déchets, les habitants doivent les déposer à la **déchetterie de Doudeville située, rue de Routes** qui accepte un grand panel de déchets comme le bois, les gravats, les ferrailles et métaux non ferreux, les encombrants/le tout venant, les cartons, les textiles, les piles et accumulateurs, les batteries, les huiles de vidange, les déchets dangereux des ménages...

Il existe également deux plateformes de déchets verts : l'une à Saint Laurent en Caux et l'autre à Harcanville, route de la Gare.

Dans le cadre de la réduction des déchets, il est possible d'acquérir des kits de compostage auprès de la Communauté de Communes par le biais d'une convention de mise à disposition.

Traitement des ordures ménagères



On constate que la quantité d'ordures ménagères diminue depuis 2007, elle a été réduite de plus de 300 tonnes.

6 Les télécommunication et le numérique

6.1.1 Le numérique

L'offre de débit existante est principalement assurée via les lignes téléphoniques du réseau cuivre et la technologie DSL. La technologie actuellement déployée sur ce réseau, l'ADSL2+, ne peut délivrer au mieux que 20 Mbit/s, en sortie du répartiteur, et le débit décroit rapidement avec la distance du fait de l'atténuation du signal sur le support cuivre. Ainsi, le diagnostic des débits DSL dans la Seine-Maritime, réalisé à partir des données fournies par France Télécom en décembre 2011, montre qu'aujourd'hui environ 65% des lignes n'ont pas accès à 10Mbit/s.

Evaluation des débits actuellement disponibles via les lignes téléphoniques en Seine-Maritime

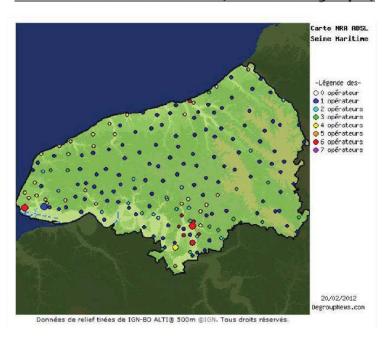


Source : données France Télécom, analyse PMP

Dans la Seine-Maritime, seulement environ 30% des NRA (Noeud de Raccordement d'Abonnés) sont dégroupés, mais il s'agit des plus importants en nombre de lignes puisque ceux-ci adressent environ 75% des lignes téléphoniques du département, ce qui est un peu au-dessus de la moyenne nationale qui se situe aux alentours de 70%. Par ailleurs, au moins trois opérateurs sont présents sur la plupart des NRA dégroupés.

Les NRA du secteur d'Héricourt en Caux ne sont pas dégroupés.

Carte des NRA en Seine Maritime (en bleu non dégroupés)



Le principal facteur pour un accès rapide à Internet sont la distance entre l'abonné et le NRA. La commune d'Héricourt en Caux étant à proximité de NRA non dégroupés, elle dispose d'une offre de service limitée pour les technologies DSL.

La couverture FTTH « Fibre optique jusqu'au domicile »

Echelle: 1:518 600

Zone AMII 2010 AMII PMP

Cartographie de la zone d'intention d'initiative privée

Dans le cadre du programme national très haut débit, les opérateurs ont remis fin janvier 2011 leurs réponses à l'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMII) pour faire part de leurs projets de déploiement FTTH.

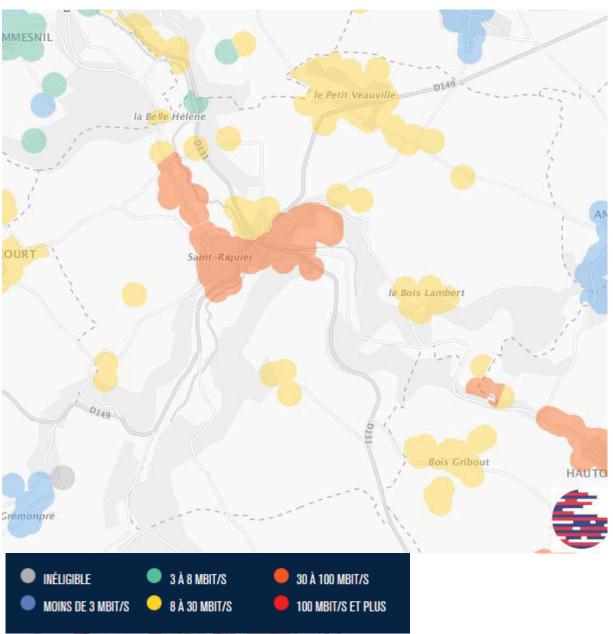
La zone totale déclarée lors de l'AMII couvre 3 600 communes qui devraient être déployées au plus tard en 2020 par les opérateurs (principalement Orange et SFR). A ce titre, Orange et SFR ont annoncé le 15 novembre un accord sur le déploiement du FTTH sur la partie la moins dense de cette zone qui représente 11 millions de logements (sur les 17 millions de la zone AMII).

Deux opérateurs privés ont manifesté une intention de déployer des réseaux FTTH de façon relativement importante sur les territoires : Orange et SFR.

La commune d'Héricourt en Caux ne faisant pas part de l'Appel à manifestation d'Intérêt

Euclyd-Eurotop

<u>Le débit disponible sur la commune d'Héricourt en Caux</u>



En 2017 selon l'observatoire France Très Haut Débit l'ensemble du bourg est desservis par un débit de 30 à 100 mbps, et les hameaux par un débit de 8 à 30 mbps.

Les usages actuels du numérique (télé, téléphone, internet) nécessite un débit d'au moins 3 mbps. Le débit présent sur la commune apparaît comme satisfaisant.

6.1.2 La télécommunications

Avec l'ensemble des supports installés au sud et au nord de la commune. Elle dispose d'une couverture totale en réseau 3G. Pour le réseau 4G seulement 23% de la population est couverte par au moins un opérateur. La commune ne fait pas partie des zones blanches identifiées par l'ARCEP en 2016

7 Energie

Le PLU est le document d'orientation d'urbanisme prépondérant et déterminant sur la capacité à construire des bâtiments performants du point de vue énergétique. Il doit donc permettre de décliner au niveau de la commune les objectifs forts qui ont été pris en matière de Maîtrise de l'Energie à des niveaux supérieurs : Internationaux, Nationaux et locaux.

7.1 La production énergétique en Haute-Normandie (source: SRCAE)

En 2005, la Haute-Normandie est la 3ème région française de production d'électricité avec 61,4 TWhef, soit 11,1% de la production nationale. Seuls 26% de l'électricité produite dans la région y est consommée.

Trois centres de production électrique d'EDF sont implantés en Haute-Normandie : deux centrales nucléaires à Paluel (4 tranches) et Penly (2 tranches) et une centrale thermique à charbon au Havre. Ces trois sites emploient environ 2 200 personnes. La production totale était de plus de 55 000 GWhef en 2009, dont 47 200 d'origine nucléaire et 4 300 d'origine thermique au charbon. Des sites de production par cogénération (gaz naturel, sous-produits de raffinerie, biomasse) existent également, pour une production de 3 200 GWhef, ainsi que des centrales éoliennes (200 GWhef).

La Haute-Normandie est également 1ère région française pour le raffinage du pétrole. Les raffineries ont ainsi transformé l'équivalent de 300 000 GWhef de produits pétroliers (25 800 ktep), soit 41% des exportations françaises de pétrole raffiné.

La Haute-Normandie est de fait une des premières régions énergétiques françaises. Avec près de 11 000 emplois, la production/transformation d'énergie est un secteur important de l'économie régionale.

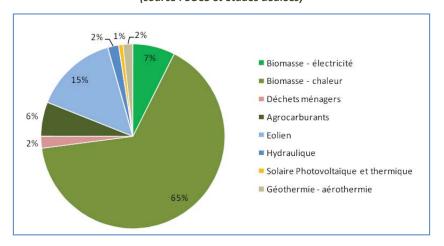
7.2 La production d'énergies renouvelables

La principale production renouvelable de la région est la biomasse (bois principalement) qui produirait en 2013 respectivement 96 % de la chaleur renouvelable et 28% de l'électricité renouvelables.

L'éolien devrait représenter quant à lui 55% de la production régionale d'électricité renouvelable en 2013.

Répartition de la production d'énergie renouvelable par filière en 2009

(source : SOeS et études dédiées)

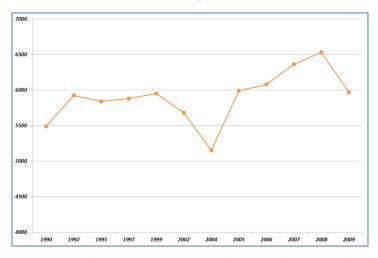


7.3 La consommation d'énergie finale

7.3.1 La Haute-Normandie

La consommation d'énergie entre 1990 et 2009 a augmenté de 8,7%. Une baisse de consommation de 13,5 a été constatée entre 1999 et 2005 essentiellement due en majorité à une baisse de la consommation du secteur industriel sur cette période (-446 Ktep).

Evolution de la consommation finale d'énergie en Haute-Normandie (en Ktep)

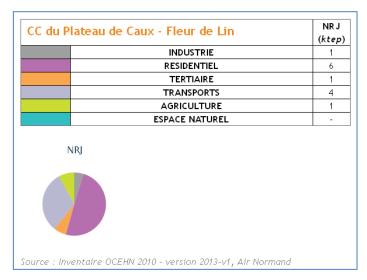


Le secteur industriel a connu une baisse de consommation en 1999 et celle-ci a de nouveau augmenté jusqu'à aujourd'hui.

Le secteur résidentiel tertiaire, le secteur transport et le secteur agriculture ont connu une augmentation importante de consommation de 1990 à 1999 et une baisse de cette consommation depuis 1999 jusqu'à aujourd'hui.

Malgré ces évolutions aléatoires, la région connaît une croissance de la demande en énergie de 1990 à 2009.

7.3.2 La consommation énergétique intercommunale



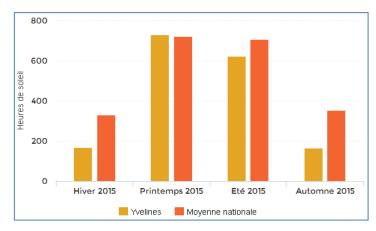
La consommation d'énergie de la communauté de Communes du Plateau de Caux – Fleur de Lin est de 13 ktep (kilotonne d'équivalent pétrole) en 2013. Cette consommation correspond à 0,13 % de la consommation totale de la Seine Maritime (9496 ktep), due à la sous-représentassions de l'activité industrielle.

7.4 Les potentiels énergétiques sur la commune

7.4.1 Le potentiel solaire

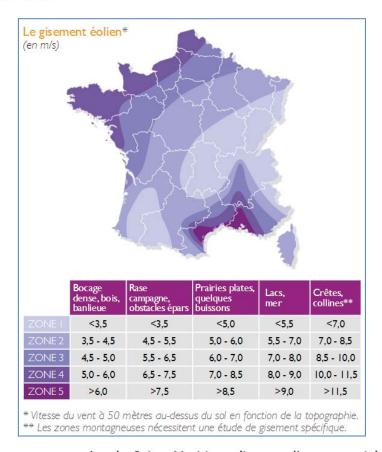
Le département de la Seine Maritime a connu 1 518 heures d'ensoleillement en 2015, contre une moyenne nationale des départements de 2 110 heures de soleil. Le département de la Seine Maritime a bénéficié de l'équivalent de 69 jours de soleil en 2015.

Ensoleillement en Seine Maritime en 2015 (Météo-France)



La normale d'ensoleillement est de 1665 heures d'insolation sur le département. Cette moyenne relativement faible par rapport à la moyenne nationale permet tout de même l'exploitation de l'énergie solaire sous forme passive (orientation bioclimatique des constructions), ou active (installations photovoltaïques).

7.4.2 Le potentiel éolien



D'après l'atlas des vents européen la Seine Maritime dispose d'un potentiel éolien important, compatible avec les installations domestiques.